

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIREPays des  
Paillons

Communauté de Communes

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMESCommunauté de  
communes du pays  
des PaillonsOBJET :  
Budget annexe SPPE :  
admission en non valeur

Décision n°17 12 15

L'an deux mille dix-sept, le mercredi treize décembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Christian Dragoni Madame, Martine Brun, Messieurs Bernard Martinez, Gérard Branda, Jacques Saulay, George Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Edith Lonchamp par Monsieur Gérard Branda, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey, Madame Sylvie Gantelme par Monsieur Noël Albin.

Absents excusés : Messieurs Robert Nardelli, Michel Lottier Madame Evelyne Laborde Messieurs Monsieur Yves Pons, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy.

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance.

Sur proposition du receveur communautaire, Monsieur Maurice LAVAGNA, vice-président aux finances, propose au conseil communautaire, d'admettre en non-valeur, sur le budget annexe « service public de la petite enfance », la créance suivante, pour un montant total de 43,72 € :

Année	Ref	Nom	Objet	Montant
2011	T-R-3-44	FONTAINE Laurent	Garderie crèche	43,72 €
			<b>TOTAL</b>	<b>43,72 €</b>

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président,  
après en avoir délibéré,**

**Décide**, sur proposition du receveur communautaire, d'admettre en non-valeur, la créance précitée, pour un montant total de 43,72 €.

Nombre de conseillers en  
exercice : 36

Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

